

PRÉ-PROGRAMME

# XVe CONGRÈS

INTERNATIONAL DES  
HUISSIERS DE JUSTICE

MARSEILLE  
7-12 septembre 2009

« L'huissier de justice  
dans le droit, dans l'État,  
dans le monde »



UNION INTERNATIONALE DES HUISSIERS  
DE JUSTICE ET OFFICIERS JUDICIAIRES



# XX<sup>e</sup> Congrès Marseille 2009

Le XX<sup>e</sup> congrès de l'UIHJ se tiendra à Marseille  
du 7 au 12 septembre 2009

L'S'AGIT d'un événement d'importance que mesure à sa juste portée le comité en charge de l'organisation qui s'attèle avec beaucoup d'ardeur depuis son installation, au lendemain du congrès de Washington, à la rude tâche d'accueillir des centaines de délégués issus de 70 pays.

Hauts lieux d'échanges professionnels les congrès internationaux sont de grands carrefours culturels où se croisent les huissiers de justice des quatre continents majeurs.

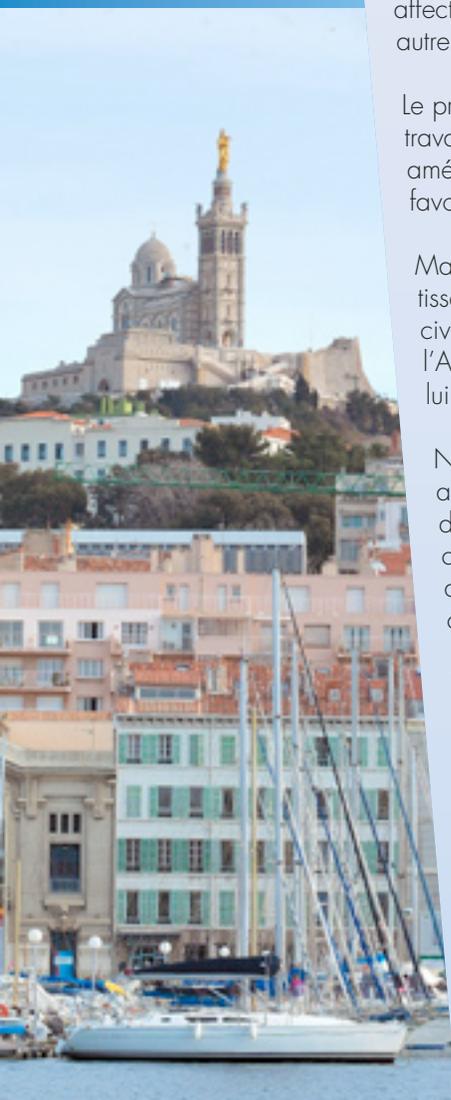
C'est là que naissent ces moments forts où se nouent tant de liens affectifs porteurs de richesses humaines d'une ampleur à nulle autre pareille.

Le programme déclinera ses traditionnelles séquences : travaux académiques, réunions statutaires, élections qui seront aménagées de manière à préserver les moments de détente et à favoriser le temps des découvertes.

Marseille, antique cité grecque, ancrée dans ses traditions tissées au fil de ses 2600 années d'existence, au cœur des civilisations méditerranéennes et passerelle de l'Europe vers l'Afrique, offre un ensemble de contrastes et d'originalités que lui confèrent son histoire et sa géographie.

Non loin de là, c'est tout l'attrait de la Provence, qui vous aspire avec son littoral qui se découpe le long des calanques dentelées ou des plages de sable fin ou encore avec ses chaînes et ses plateaux rocaillieux d'un arrière pays baigné d'une lumière éclatante qui a inspiré tant de peintres célèbres.

Toutes les forces vives de l'Union sont mobilisées pour que ce 20<sup>e</sup> congrès soit à la hauteur d'un événement qui sera appelé, à n'en pas douter, à faire date dans les annales de l'UIHJ.



## LE LIEU

Marseille est la plus ancienne ville de France. Elle fut fondée vers 600 avant Jésus-Christ par des Grecs de Phocée et s'appelait à l'origine Massalia. Aujourd'hui, on appelle aussi Marseille « la cité phocéenne ».

LES MARINS venant de Phocée sous les ordres de Protis accostent dans un port naturel, au pied d'une colline qui offre l'avantage d'être à l'abri des vents violents si fréquents dans cette zone. Cette crique est devenue aujourd'hui le Vieux Port.

Le jour de leur arrivée, Protis et ses marins sont invités par Nann, chef de la tribu locale, à participer aux festivités organisées à l'occasion du mariage de sa fille Gyptis. La coutume veut que la future mariée choisisse son époux en lui présentant une coupe de vin. A la surprise générale, c'est devant Protis qu'elle s'arrête, lui offrant le breuvage. Ainsi naît Massalia, fruit de l'union entre Protis et Gyptis.

Massalia va se développer très rapidement.

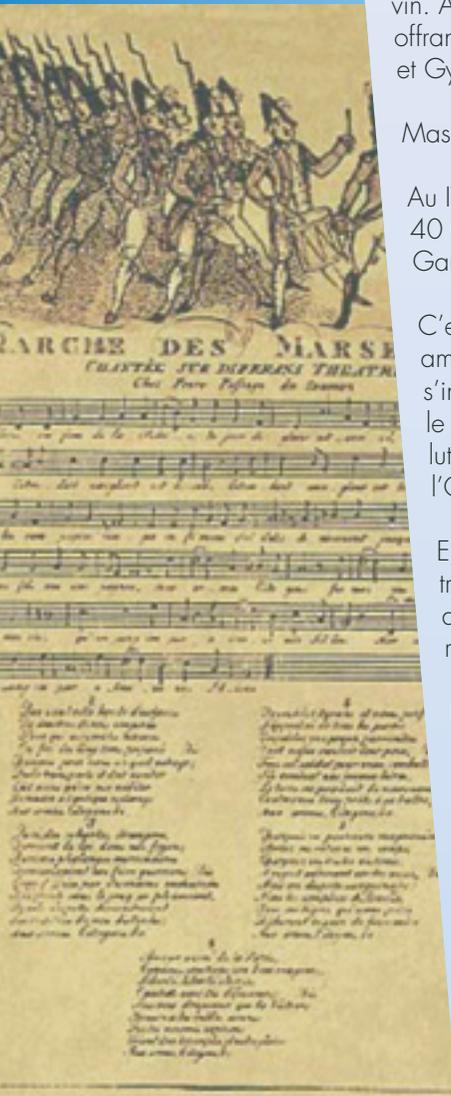
Au IV<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ, elle compte entre 30 000 et 40 000 habitants, ce qui en fait le plus grand centre urbain de Gaule. Sa prospérité est entièrement fondée sur le commerce.

C'est au premier siècle avant Jésus-Christ que le port est aménagé. À partir de cette époque, Marseille cherchera à s'imposer sur les différentes routes commerciales vers l'ouest et le sud. L'histoire de Marseille va s'inscrire au sein d'une longue lutte afin de conquérir une place dans le commerce entre l'Occident et le Levant, méditerranée orientale.

En 49 avant Jésus Christ, Massalia est assiégée. Prise par les troupes de Jules César, elle est mise à sac et perd l'essentiel de sa population grecque. Elle est alors renommée par les romains Massilia.

Durant le Moyen-Âge Marseille connaît une période de troubles ponctuée de guerres, invasions barbares, pillages, épidémies. Elle résiste à tous les assauts mais en ressort appauvrie et dépeuplée.

Ce n'est que vers le début du deuxième millénaire que Massalia, devenue Marseille, va connaître un nouvel essor. Les Croisades sont une importante source de prospérité pour la ville, la bourgeoisie marchande s'enrichit dans le commerce avec le Levant.



Ce nouveau dynamisme se traduit par des constructions (le Fort Saint-Jean et le clocher des Accoules restent les témoins de cette période de l'Histoire) et un accroissement de la population.

Les siècles suivants vont voir Marseille alterner les périodes fastes (développement de l'industrie du savon, du sucre, des faïences, création de l'Arsenal des Galères) et difficiles (des épidémies de peste reviennent régulièrement. Marseille ; 1720 connaîtra la plus meurtrière d'entre elles, due au non-respect de la quarantaine par un navire de commerce. La maladie tue 30 000 à 40 000 de ses 90 000 habitants).

À la veille de la Révolution, Marseille est redevenue une ville marchande prospère. La Canebière, ouvrant sur le Vieux-Port, en est le centre des affaires. Forte de ses 120 000 habitants, elle entre très tôt en révolution. Dès mars 1789, des émeutes éclatent. De nombreux clubs révolutionnaires voient le jour. L'un d'eux, en juin 1792, va lui valoir une place dans l'histoire de la Révolution. Lors d'un banquet est entonné le « Chant de Guerre de l'Armée du Rhin » que vient de composer un certain Rouget de Lisle. Ce chant sera repris tout le long de la marche vers Paris. Il deviendra, le 14 juillet 1795, l'hymne national sous le nom de « La Marseillaise ».

L'avènement de Napoléon donne enfin une stabilité à la vie politique marseillaise et permet à la ville de retrouver une certaine prospérité, grâce essentiellement à son port.

La conquête de l'Algérie à partir de 1830 et le percement du canal de Suez en 1869 vont largement contribuer à cet essor.



Le XIX<sup>e</sup> siècle sera le théâtre de grands projets architecturaux :

- agrandissement de la zone portuaire avec la création des bassins de la Joliette, du Lazaret et d'Arcenc ;
- construction d'un canal de 87 km pour alimenter Marseille en eau. Cet événement sera commémoré par la réalisation du Palais Longchamp, inauguré en août 1869 ;
- édification à partir de 1853 du monument qui deviendra emblématique pour la ville : la basilique de Notre-Dame de la Garde, consacrée en 1864 ;
- réalisation d'une corniche sur une partie du littoral.

Sur le plan industriel, Marseille connaît un essor considérable avec des huileries, des savonneries, des minoteries, des fabriques de pâtes, des raffineries de sucre, des distilleries, une manufacture des tabacs, des tanneries, des corderies, des tonnelleres, des cartonneries, toutes activités étroitement liées au développement portuaire.

Au XX<sup>e</sup> siècle la population de Marseille va considérablement augmenter. Elle reçoit des flots continus de nouveaux arrivants attirés par son intense activité : Italiens, Arméniens, Africains du nord, Turcs et Asiates vont se fixer à Marseille et dans sa région. Durant la deuxième partie du siècle Marseille va subir de profondes mutations. Les activités classiques de négoce et d'industrie de Marseille vont décliner. C'est le pétrole qui rendra à Marseille son rang de 2<sup>e</sup> port d'Europe. Parallèlement Marseille va se doter d'une technopole qui est aujourd'hui le 2<sup>e</sup> pôle scientifique français.

Une vaste opération d'aménagement urbain orienté vers le développement économique, entre le port et le centre-ville est en cours : Euroméditerranée, visant à faire de Marseille un grand carrefour entre l'Europe et la Méditerranée.



# XX<sup>e</sup> CONGRÈS

LE CONGRÈS de l'Union internationale des huissiers de justice (UIHJ) se déroule tous les trois ans. Il regroupe les représentants de toutes les organisations membres ou correspondants de l'UIHJ.

Le 20<sup>e</sup> congrès autour de sa thématique privilégiera six axes de réflexions ou d'orientation :

1. **UN PROJET SCIENTIFIQUE** EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DU DROIT PROCESSUEL ET DU DROIT INTERNATIONAL DE L'EXÉCUTION
2. **UNE INTÉGRATION ÉCONOMIQUE** RENFORCÉE PAR UNE CONTRIBUTION SIGNIFICATIVE DE LA PROFESSION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ JURIDIQUE
3. **UNE RECONNAISSANCE ACCRUE** ET UNE MEILLEURE PROTECTION DE L'HUISSIER DE JUSTICE DANS SON ACTION EN FAVEUR DU RENFORCEMENT DE L'ÉTAT DE DROIT
4. **UNE AVANCÉE CORPORATISTE** VISANT À PROMOUVOIR LA PROFESSION D'HUISSIER DE JUSTICE À STATUT INDÉPENDANT, LIBÉRAL ET PRIVÉ
5. **UNE ACTUALISATION DES INSTITUTIONS STATUTAIRES** AVEC UN RENOUVELLEMENT DU BUREAU DE L'UIHJ
6. **UN NOUVEAU PROGRAMME D'ACTION** POUR LA NOUVELLE MANDATURE



# L'huissier de justice dans le droit, dans l'État, dans le monde

## LE THÈME

Tel est le titre des travaux académiques de ce XX<sup>e</sup> congrès de l'UIHJ qui seront placés sous le thème de l'harmonisation. Ils seront divisés en trois ateliers :

**1<sup>er</sup> Atelier - LA MUTATION :** harmonisation mondiale de la classification des biens et nécessité d'un nouveau droit des contrats.

L S'AGIRA pour cet atelier de réordonner la classification des biens en tenant compte de l'évolution socio-économique à l'échelle mondiale.

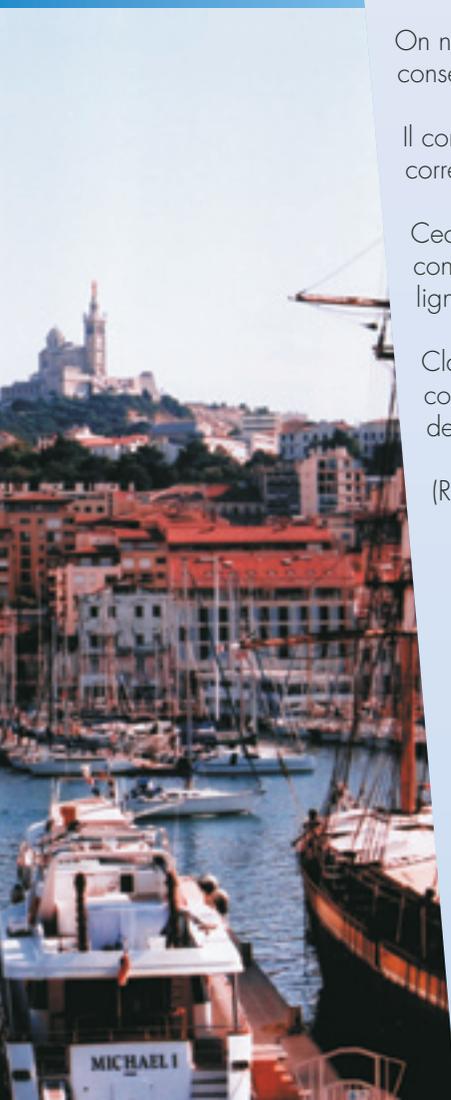
On ne peut nier les liens entre l'économie, le social et par conséquent le judiciaire dans une économie qui se mondialise.

Il convient par conséquent de trouver une nouvelle classification correspondant à cette mondialisation.

Ceci produira naturellement un impact certain sur le droit des contrats qui nécessitera lui aussi une adaptation dont les grandes lignes seront tracées.

Classer différemment les biens, c'est bouleverser le droit des contrats et c'est évidemment ouvrir de nouvelles perspectives et de nouvelles activités pour l'huissier de justice.

(Rapporteur Françoise ANDRIEUX)



**2<sup>e</sup> Atelier - L'OUVERTURE** : harmonisation des nouvelles activités et de standards mondiaux de l'exécution. La mutation du nouveau droit des biens sera axée autour des fonctions de l'huissier de justice découlant de cette première étude.

LA REPRISE des travaux des trois derniers congrès internationaux : Athènes, Tunis et Washington permettra de détacher la substantifique moelle de ces réflexions pour les appliquer aux nouvelles activités de l'huissier de justice et en extraire les normes structurelles mondiales de l'exécution afin de ciseler de véritables règles universelles qui constitueraient l'ossature d'un code mondiale de l'exécution.

Concevoir un système d'exécution mondiale qui intègre les notions de garantie, de sécurité, d'information du justiciable, piliers de l'État de droit constitue un enjeu fondamental pour notre profession mais pas seulement pour elle car nous pouvons avoir la prétention au travers de notions citées plus haut de faciliter l'expansion et l'accroissement harmonieux et sécurisé du commerce international.

(Rapporteur Rose-Marie BRUNO)

**3<sup>e</sup> Atelier - LA GARANTIE** : l'huissier de justice, élément essentiel de l'État de droit.

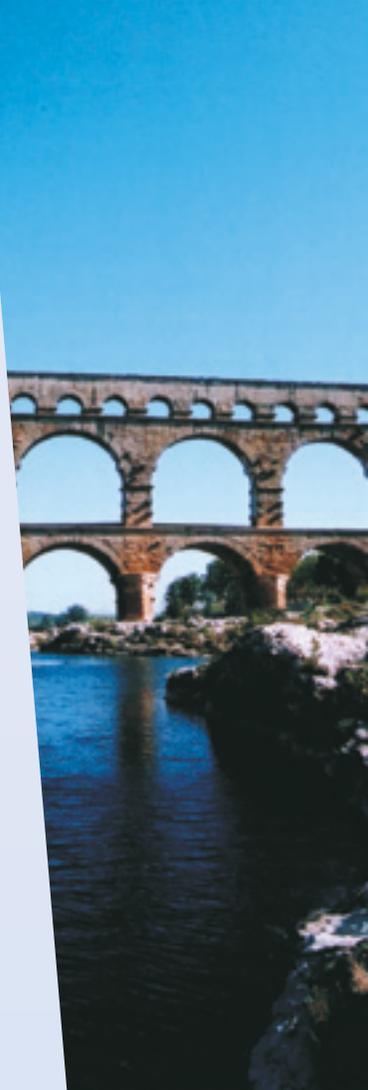
L'ÉLÉMENT pivot stabilisateur de la classification harmonisée des biens qui entraîne de nouvelles activités pour l'huissier de justice soumis à l'application de normes applicables mondialement sera inévitablement : l'huissier de justice.

Après avoir défini la notion d'État de droit et cerné ses éléments, nous poserons comme principe que le garant de la sécurité juridique est l'huissier de justice.

Un État de droit possède un système normatif produit, appliqué et contrôlé par les autorités habilitées à ces différentes tâches et au minimum, il s'agit d'un système institutionnel dans lequel la puissance publique est soumise au droit.

L'État de droit est donc très lié au respect de la hiérarchie des normes, de la séparation des pouvoirs et des droits fondamentaux.

Respecter la norme, c'est respecter la loi, le procès, le juge et l'exécution du jugement.  
(Rapporteur Honoré AGGREY)



# PROGRAMME

*Lundi 7 septembre 2009*

Arrivée des membres de l'UIHJ  
Installation matérielle

14 h 00 Travaux des commissions

15 h 00 Accueil des congressistes

18 h 00 Organisation des journées du congrès

*Mardi 8 septembre 2009*

08 h 30 Accueil des congressistes

09 h 30 Ouverture solennelle — Allocutions d'accueil  
Présentation des travaux du congrès par  
Me Françoise Andrieux (France), rapporteur général  
du congrès

Assemblée générale : rapport d'activités présenté par  
Me Jacques Isnard, Président de l'UIHJ

13 h 00 Déjeuner cocktail

15 h 00 Conseil permanent réservé aux présidents et chefs  
de délégation

20 h 00 Soirée cocktail



## Mercredi 9 septembre 2009

09 h 30 Début des travaux

1<sup>er</sup> atelier — La mutation : nouvelle classification des biens et nécessité d'un nouveau droit des contrats. Rapporteur : Me Françoise Andrieux

2<sup>e</sup> atelier — L'ouverture : les nouvelles activités et les standards mondiaux de l'exécution  
Rapporteur Me Rose-Marie Bruno (France)

13 h 00 Déjeuner

20 h 00 Soirée costumée

## Jeudi 10 septembre 2009

09 h 30 Séance audiovisuelle

3<sup>e</sup> atelier — La garantie : l'huissier de justice élément essentiel de l'État de droit  
Rapporteur : Me Honoré Aggrey (Côte d'Ivoire)

Rapport de synthèse : Me Françoise Andrieux, rapporteur général du congrès

13 h 00 Déjeuner

15 h 00 Conseil permanent — Élection du nouveau Bureau de l'UIHJ

Soirée libre



## *Vendredi 11 septembre 2009*

09 h 00 Assemblée générale :

- présentation du nouveau bureau de l'UIHJ
- ratification des nouveaux membres
- désignation de la ville organisatrice du 21<sup>e</sup> congrès (2012)

Cérémonie de clôture  
Fin du congrès

20 h 00 Dîner de gala

## *Samedi 12 septembre 2009*

Visite organisée de Marseille et ses environs



# TOUT SAVOIR

LE CONGRÈS s'étend sur quatre journées et le programme se décline en trois parties, chacune d'entre elles étant destinée à un auditoire différent.

En premier lieu, toutes les manifestations qui se déroulent pendant le congrès sont ouvertes à tous les présidents, chefs de délégation et représentants des chambres, associations, organisations ou ordres nationaux, régulièrement inscrits en qualité de membres de l'UIHJ.

Ensuite se tiennent les assemblées statutaires qui sont réservées à tous les huissiers de justice et officiers judiciaires dépendant d'une organisation membre de l'UIHJ.

Enfin, reste le cœur du congrès qui sont les travaux des différents ateliers qui réunissent, outre l'ensemble de la profession, un florilège de personnalités issu du monde universitaire, de représentants des ministères ainsi que les chefs des Cours suprêmes, les hauts magistrats, les experts et les représentants des grandes institutions internationales.

## Le choix de Marseille

- Le congrès de l'UIHJ se déroule tous les trois ans.
- Le premier congrès fondateur de l'Union a eu lieu à Annecy en France en 1952.
- Les lieux sont déterminés par un vote en assemblée générale à l'issue de chaque congrès en suivant un système géographique tournant par continent : Asie/Europe/Afrique/Amérique.
- Le dernier site d'accueil — Washington en 2006 — étant l'Amérique l'organisation de la 20<sup>e</sup> édition revenait à l'Europe.
- La candidature de la France a été retenue et la ville de Marseille a été désignée à l'unanimité des 94 suffrages exprimés.
- C'est la première fois depuis 1952 que la France accueille la manifestation majeure de notre profession.

L'UIHJ compte 66 membres. Elle entretient des relations permanentes avec une dizaine d'organisations correspondantes.

Sa présence porte sur plus de 70 pays. Elle constitue l'une des ONG majeures de juristes affiliées à l'ONU.

Les congrès sont porteurs de grandes ouvertures...

C'est en 1991 à Bruxelles qu'a été lancé le projet de l'huissier de justice européen et c'est au congrès de Stockholm, 6 ans plus tard que s'est concrétisée l'aspiration de l'Union vers la mondialisation de la profession. Marseille visera à convertir les huissiers de justice au dogme d'un droit international des procédures d'exécution, à promouvoir l'intégration de la profession aux rouages de l'État et à consacrer son interaction dans l'économie.

## Durée du congrès

Le congrès se déroule sur une semaine (7/12 septembre 2009) avec 5 jours pleins de travaux soit :

- lundi et mardi : travaux des commissions, coordination de l'organisation ;
- mardi, mercredi, jeudi et vendredi : séance solennelle, travaux du congrès et votes statutaires.

Les programmes sont établis de manière à assurer une liberté d'action après les déjeuners prévus à 13 h 30.





## Structure du Congrès

L'organisation du congrès est confiée à la CNHJ de France, en partage avec l'UIHJ.

Le Comité d'organisation est aussi constitué :

### Président

Me Guy Duvelleroy, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de France

### Commissaire général

Leo Netten, 1<sup>er</sup> vice-président de l'UIHJ

### Rapporteur général

Françoise Andrieux (France)

### Gazette du congrès

Rose-Marie Bruno, Mathieu Chardon,  
Stéphane Gensollen, Anne Kerisit

### Secrétariat administratif

Contact : Luisa Lozano

Tél. 33 1 49 70 12 87

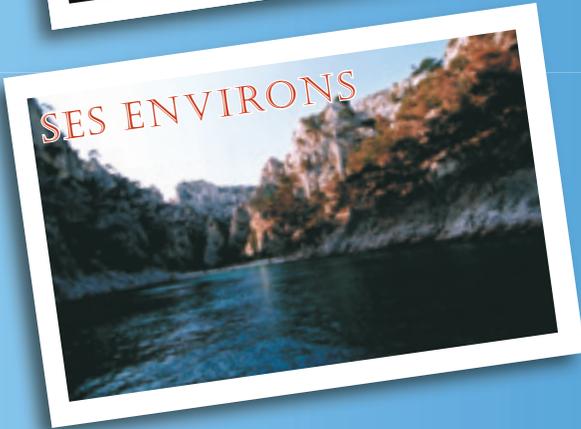
Fax. 33 1 49 70 15 87

Email : [uihj@huissier-justice.fr](mailto:uihj@huissier-justice.fr)  
(français/anglais/espagnol)

## Environnement périphérique - Stands

L'enceinte du congrès accueillera les stands des professionnels de l'informatique, de la bureautique, du secteur documentaire, littéraire, banques, assurances, organismes sociaux...

LE CONGRÈS C'EST AUSSI...



UIHJ  
44, rue de Douai  
Paris 9<sup>e</sup>

Tél. +33 1 49 70 12 87  
Fax. +33 1 49 70 15 87  
[uihj@huissier-justice.fr](mailto:uihj@huissier-justice.fr)  
[www.uihj.com](http://www.uihj.com)

Le charme naturel de tous ces sites, vous pourrez le découvrir dans les programmes « accompagnants » et post-congrès qui seront proposés par le comité d'organisation.